

Congrès des Maires

Discours d'ouverture du Haut-Commissaire - 19 septembre

Mesdames et Messieurs les élus,

J'aimerais commencer ce discours d'ouverture en vous remerciant. Pour votre présence aujourd'hui bien sûr, sur ce magnifique site. Mais surtout, pour votre engagement.

Si les Polynésiens sont si attachés à leurs tavanas, c'est parce qu'ils savent que vous êtes ancrés dans vos territoires, et que vous portez votre commune dans votre cœur.

Ils savent également que vous incarnez un service public de proximité, qui permet à chacun de se sentir écouté. C'est particulièrement important dans un territoire composé d'archipels, où la distance pose rapidement de redoutables problèmes d'accès aux services publics.

Etre tavana, c'est également être aux avant-postes en cas de crise, sans jamais faillir. Vous êtes au front de la République, comme lors de la crise sanitaire où vous avez su répondre présent avec courage et dévouement pour vos administrés.

« Le bien obscurément fait ne tente personne » écrivait Balzac dans Le médecin de campagne. Vous êtes de ceux qui travaillent non pour une gloriole éphémère, mais pour améliorer durablement la vie de leurs administrés. Vous servez l'intérêt général, sans en attendre ni privilèges ou ni reconnaissance.

Si votre fonction est passionnante, je n'ignore pas qu'elle est aussi difficile. Etre tavana aujourd'hui, c'est également se situer au cœur des tensions qui traversent la société. Nous vivons en effet dans une société de plus en plus exigeante, où les attentes de certains administrés se muent parfois en agressivité vis-à-vis de leur élu local.

Je vous ai écouté lors de réunions audio en août me raconter les agressions, heureusement peu nombreuses, subies par certains et certaines d'entre vous. Elles sont intolérables, et je vous assure que je serai particulièrement vigilant à ce que l'Etat soit implacable face à ceux qui agressent les représentants de la République.

Dialoguer avec un maire, c'est aussi une leçon d'humilité, car on mesure qu'il y a parfois un pas important, entre nos intentions politiques et leur application concrète. Au-delà des différences d'idées, bien légitimes, nos conversations sont toujours riches de votre expérience d'élu, et convergent vers le désir d'améliorer la vie de vos administrés.

Comme l'a récemment rappelé notre Première Ministre, les politiques pour être légitimes doivent s'adapter aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Pour être pertinentes, elles doivent rompre avec une logique ascendante trop souvent pratiquée, au profit d'expérimentations, et de prises d'initiatives.

Le couple Haut-commissaire et tavana doit donc être renforcé. Je vous ai rencontré lors de mes nombreux déplacements, j'ai écouté vos besoins, en faisant toujours le maximum pour répondre à vos demandes. Je continuerai à aller visiter les communes que je n'ai pas encore eu la chance de découvrir, afin que partout l'Etat rappelle sa présence et son soutien aux communes.

Vous le savez, je reviens justement d'un déplacement dans les Australes, où j'ai eu le plaisir de découvrir les îles de Rapa et Raivavae. Je poursuivrai ces visites de terrain, afin de continuer à venir à votre rencontre, à échanger avec les élus et les administrés, dans ce territoire polynésien que j'apprécie tant.

Ces différentes rencontres ont également pour but de mieux se connaître, afin de développer une confiance mutuelle entre Etat et communes. J'y suis particulièrement attentif, car il s'agit de la condition préalable à la mise en place de politiques efficaces. La confiance est le ciment de la société, et c'est particulièrement vrai en Polynésie française.

Cette confiance entre nous est d'autant plus nécessaire face au défi de la transition écologique, qui sera au cœur de ce congrès des communes. Partout, vous êtes au premier rang pour mesurer les effets de plus en plus concrets et de plus en plus dévastateurs du dérèglement climatique.

Des mots qui étaient parfois perçus comme des concepts sont désormais des réalités tangibles, concrètes, palpables pour nos concitoyens. Sans une intervention publique ambitieuse et efficace, les effets du dérèglement climatique seront dévastateurs pour notre biodiversité et nos citoyens, surtout les plus démunis d'entre eux.

Le défi climatique est double : il impose de changer nos modes de consommation et de production afin de réussir la transition énergétique, tout en adaptant nos territoires aux effets du dérèglement climatique. Il exige une solidarité accrue face aux efforts immenses à fournir, et une coopération efficace entre les différents acteurs publics et privés.

Le défi du dérèglement climatique concerne également nos océans. C'est pourquoi le président de la République a souhaité faire de l'année 2025 l'année de l'Océan. Elle s'articulera autour de moments fédérateurs pour mieux valoriser nos océans. Des événements se déroulant sur nos territoires pourraient ainsi être labellisés, à l'instar des JO de Teahupoo.

La France organisera également un sommet à Nice en juin 2025, afin de réunir une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement pour réfléchir ensemble à des solutions communes face à la montée des eaux et à la dégradation de l'environnement océanique.

Je connais votre attachement viscéral à l'océan, qui occupe une place immense dans la vie et la culture polynésiennes. Avec le Pays, nous travaillerons ensemble pour que la Polynésie française soit le plus possible associée à ce sommet. Avec une zone économique exclusive de près de 5 millions de km², notre territoire sera un acteur incontournable de cet événement diplomatique mondial.

Vous le savez, pour faire face à la transition écologique l'Etat est présent pour vous accompagner, à travers différents instruments financiers, j'y reviendrai, et également par un soutien en expertise sur vos projets structurants.

Aujourd'hui l'Etat est plus que jamais présent aux côtés des communes, notamment au moyen de différents instruments financiers.

Cette présence se matérialise d'abord par un soutien au fonctionnement des communes.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en progression de + 6 % depuis 2020. Avec un montant par habitant de 33 814 Fcfp, la DGF des communes de Polynésie française (sans inclure donc la part dédiée aux intercommunalités) est encore en 2023 bien plus élevée que celle des communes de métropole (19 689 Fcfp par habitant).

La DGF représente le quart des recettes réelles de fonctionnement des communes. C'est leur deuxième ressource, après les dotations non affectées du FIP.

De manière dérogatoire au droit commun sur le reste du territoire, les communes et intercommunalités isolées en Polynésie française bénéficient également de façon nette, sans contribution ni contrepartie de leur part, d'une enveloppe de 648,438 M Fcfp du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC).

Cette présence s'exprime également par un soutien à l'investissement.

Tous les crédits de l'Etat alloués au territoire sont chaque année engagés. Nous atteignons les meilleurs taux de consommation de nos enveloppes notifiées, déclenchant ainsi des crédits complémentaires pour la Polynésie à chaque fin d'exercice.

Grâce à une enveloppe maintenue à 681 M Fcfp, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux vient en soutien des besoins d'investissement, travaux ou acquisitions, des communes. 70 projets ont ainsi été soutenus en 2023, concernant 33 communes et intercommunalités réparties sur l'ensemble des archipels.

Le 3^e Instrument Financier (3IF) créé en 2011 suite à la réforme de la DGDE, avec une enveloppe constante de 6,123 Mds Fcfp, est dédié au Pays mais toutes les opérations bénéficient aux populations des communes, dans les secteurs des infrastructures routières, maritimes, aéroportuaires, ou la défense contre les eaux.

Ainsi cette année, grâce à ce dispositif s'est par exemple achevée la réhabilitation du débarcadère d'Anaa, pour un coût global de 380 M Fcfp, et une part Etat de 266 M Fcfp.

Le Contrat de Développement et de Transformation, dans son volet « Communes » dédié aux Services Publics Environnementaux », a quant à lui permis de soutenir sur la période 2021-2023, 34 projets représentant 11,034 Milliards FCFP d'investissements communaux, via un financement à parité Etat/Pays.

A ces dotations classiques, s'ajoutent de nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir encore plus fortement l'investissement public comme moteur de croissance, et créer des infrastructures durables au bénéfice des populations.

Deux nouveaux dispositifs en particulier sont mis en œuvre en 2023 pour faciliter la transition énergétique et écologique.

Il s'agit d'abord du Fonds de Transition Énergétique, concrétisation de l'annonce du Président de la République lors de sa visite officielle en 2021. Il doit permettre de décarbonner la production d'énergie en Polynésie française avec la mobilisation de plus de 7 Mds Fcfp sur 4 ans pour des projets portés par le Pays, les communes ou les entreprises.

Il s'agit ensuite du Fonds Vert, qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Ce fonds est destiné au Pays, mais également aux communes ainsi qu'aux associations. Il sera

reconduit en 2024, comme l'a déjà annoncé la première Ministre, permettant de poursuivre la dynamique engagée par le choix d'une programmation au fil de l'eau.

En 2023, c'est plus d'un milliard Fcfp qui ont permis de financer des projets emblématiques et vertueux pour le territoire polynésien comme :

- La lutte contre l'extinction des 5 espèces d'oiseaux endémiques les plus menacés : le monarque de Fatu Hiva, le Puffin de Rapa, le Ptilope de Rapa, le Monarque de Tahiti, et la Gallicolombe érythroptère.
- La préfiguration du projet UNESCO des îles Marquises, « Te Henua Enata », co-porté par la CODIM et le Pays.

Enfin, la convention Abri pour les archipels des Tuamotu Gambier s'inscrit évidemment dans l'adaptation du territoire polynésien au dérèglement climatique. Avec un budget de 7 milliards FCFP pour la période 2021 -2025, dont 513 millions pour l'année 2023, il s'agit d'un plan ambitieux pour répondre aux besoins de l'archipel. Ainsi, à la fin du plan, 96% de la population des Tuamotu sera protégée dans des abris répondant aux normes anticycloniques.

A travers mes propos, et comme l'ont montré les dernières données issues de l'Observatoire des communes de l'Agence Française de développement, présentées le 24 août, vous comprenez que la question du besoin de financement des communes est secondaire. Pour preuve, les ressources de financement de l'investissement des communes ont été supérieures aux besoins sur toute la période 2018-2021.

Il faut maintenant que cette disponibilité financière se traduise par des projets concrets, au bénéfice des Polynésiens, afin de mettre en œuvre un mode de développement préservant l'environnement et respectant la biodiversité, véritables richesses du Fenua.

Comme l'a souligné l'Observatoire des communes, l'enjeu réside aujourd'hui davantage dans l'établissement d'un pilotage stratégique et financier de moyen et long terme, qui sera nécessaire notamment pour investir dans la transition écologique.

Cette dernière nous confronte en effet à une double exigence : celle du court terme, tant il est urgent d'agir pour adapter nos modes de vie, et celle du long terme, car il faut dès à présent se projeter dans les années à venir pour anticiper les besoins liés au dérèglement climatique. Il nous faut donc mieux penser le long terme, afin de se projeter plus facilement dans nos projets d'aménagement du territoire polynésien.

*

Ce congrès est également l'occasion d'évoquer avec vous les enjeux de la sécurité civile en Polynésie française.

Il faut d'abord mieux nous préparer à l'avènement d'un événement extrême au Fenua.

C'est pourquoi j'ai demandé à mes services d'organiser un exercice de simulation d'un cyclone début septembre. Nous continuerons à réaliser ces exercices et à travailler avec les communes, afin d'être collectivement prêts à faire face à ce genre de menaces.

Ce point est particulièrement important, puisque comme vous le savez nous passerons en année El Nino l'année prochaine, avec une probabilité plus forte de cyclones. Il faut donc dès à présent s'y préparer sérieusement.

Il faut ensuite repenser l'organisation de la sécurité civile, afin de la rendre plus opérationnelle face aux besoins du territoire polynésien.

C'est pourquoi j'ai proposé l'organisation d'un comité polynésien de sécurité civile, qui se tiendra fin octobre, afin de pouvoir échanger librement sur les enjeux liés à la sécurité civile. Je vous l'ai dit, je ne crois pas aux solutions toutes faites, décidées d'en haut puis imposées sans discernement. Il s'agira au contraire d'écouter les points de vue de chacun, dans l'esprit de la Pacific way, afin de trouver des solutions qui conviennent à tous.

Enfin, le dérèglement climatique rend d'autant plus urgent une meilleure couverture des risques industriels.

Cet enjeu de sûreté des installations est primordial, beaucoup de tavanas le savent. Nous devons mieux prendre en compte les risques industriels déjà existants, tout en anticipant leur évolution avec le dérèglement climatique. Une conjonction des risques est en effet à anticiper, un risque naturel pouvant facilement engendrer un risque industriel. Pour cela, vous pouvez compter sur l'appui de la Direction de la protection civile, dont la nouvelle directrice, Cécile Macarez, dispose déjà d'une grande expérience dans le Pacifique.

Cette nécessaire prévention des risques n'est pas incompatible avec le développement des sites industriels, de nombreux exemples le prouvent. La commune de Punaauia s'est par exemple engagée dans une démarche pro-active, afin de caractériser et quantifier le risque industriel sur la Punaruu. Il en résulte un plan d'actions à engager en commun avec l'Etat, le Pays, la commune et les industriels, qui permettra de concilier sécurité des populations et développement économique.

*

J'aimerais également évoquer avec vous l'organisation des épreuves de surf des Jeux olympiques, qui seront l'évènement majeur de l'année 2024.

Vous le savez, la Polynésie française est le seul territoire ultra-marin à accueillir des épreuves des Jeux olympiques.

C'est à la fois une fierté et un défi. Une fierté, car cet évènement permettra de montrer au monde entier le territoire où le surf est né, et la vague mythique de Teahupoo où il est pratiqué par les plus grands surfeurs. Un défi, car au-delà des enjeux de sécurité de ces Jeux, ils ne pourront réussir que s'ils provoquent l'enthousiasme des Polynésiens.

Ce moment de fête, qui célèbrera l'un des sports les plus emblématiques du Fenua, doit d'abord profiter aux Polynésiens. Ce sera l'occasion de se réunir ensemble autour des valeurs olympiques, partagées par tant de Polynésiens.

Mais pour que cet évènement soit une réussite, nous devons tous nous mobiliser pour dissiper l'appréhension, provoquer l'adhésion puis susciter l'enthousiasme de nos concitoyens.

Pour cela, j'ai besoin de votre soutien. Je l'ai déjà rappelé, les tavanas sont un maillon essentiel de notre organisation territoriale, puisque vous êtes au plus près de vos administrés. J'ai besoin de votre mana, pour m'aider à convaincre les Polynésiens que ces Jeux, ce sont d'abord les leurs.

J'en suis convaincu, ces Jeux sont une chance pour la Polynésie française. Il est donc de notre responsabilité à tous, Etat, Pays et communes, de faire en sorte qu'ils soient inoubliables pour nos concitoyens.

*

Ce Congrès est également l'occasion d'évoquer avec vous les évolutions ayant eu lieu dans la fonction publique communale et dans les intercommunalités.

L'ordonnance portant statut général de la FPC a été réformée en 2021 et 2022 pour la rendre plus attractive et moderne. Elle intègre notamment des évolutions dans les droits et obligations des fonctionnaires, tels que la protection des fonctionnaires contre le harcèlement, le congé parental, ou le renforcement des principes déontologiques. Elle réforme le dialogue social, avec un accroissement du rôle du conseil supérieur, et la création d'une commission consultative propre aux contractuels. Elle améliore enfin l'attractivité de la fonction publique, grâce au renforcement de l'évaluation professionnelle, notamment dans le cadre du régime indemnitaire.

Plusieurs arrêtés du haut-commissaire ont également accompagné ces évolutions dans les domaines suivants :

- La réouverture du droit d'option pour les agents communaux n'ayant pas intégré la FPC ;
- Le remplacement de la notation annuelle par un entretien professionnel ;
- Les dérogations offertes aux personnes en situation de handicap qui souhaitent se présenter aux concours ;
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2024.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire a d'ailleurs donné lieu à un partenariat fructueux entre le SPC-PF, le CGF et les services de l'Etat pour ce qui concerne l'accompagnement des communes dans sa mise en œuvre, avec une douzaine de formations, au plus près des communes.

Sur l'intercommunalité enfin, il convient de souligner les projets portés par quatre communes des Australes, d'une part, et trois communes de Tahiti, d'autre part, qui aboutiront au premier janvier prochain à la création de deux nouvelles communautés de communes en Polynésie française.

Ces intercommunalités sont un progrès puisqu'elles permettent de mutualiser des compétences de manière pertinente, notamment pour les domaines environnementaux comme l'eau ou l'assainissement. Ces compétences nécessitent en effet des investissements importants et le recrutement de personnels qualifiés, qui sont plus faciles à mettre en place en mutualisant les efforts.

* * *

Pour conclure mon propos, j'aimerais parler d'avenir et de ce qui nous reste à faire collectivement dans les années qui viennent. J'ai longuement expliqué comment l'Etat accompagnait les communes dans de nombreux défis, dont celui majeur de la transition écologique.

Ce défi, justement, exige plus que jamais une cohésion forte de notre nation. La tâche est immense, et les tensions liées à la dégradation de l'environnement n'iront que croissantes. Le vivre-ensemble et la solidarité de la société polynésienne n'en seront que plus nécessaires.

Qu'il y ait des désaccords, c'est bien naturel, et c'est même sain en démocratie. Nous ne sommes pas tous d'accord sur tout dans cette pièce, et c'est tant mieux. Mais n'oublions jamais cet esprit républicain dont vous êtes les garants, qui toujours élève l'intérêt général au-dessus des luttes partisans.

La République autorise les désaccords, mais se meurt de ses divisions. Il nous faut travailler en bonne intelligence, y compris avec ceux dont on ne partage pas le point de vue. Il nous faut également toujours réexpliquer à nos compatriotes l'importance du vivre ensemble, et accepter les critiques tout en faisant preuve de pédagogie.

Cet amour de la République et de ses valeurs, il nous faut également le transmettre aux jeunes générations, qui désirent s'engager dans des causes qui leur tiennent à cœur, mais ont hélas un rapport trop défiant à la politique. Il faut leur redonner confiance dans l'action publique, et leur montrer comment elle améliore concrètement la vie des gens.

Cet esprit républicain qui nous anime, c'est au fond un engagement chaque jour renouvelé à servir vos citoyens. Cet engagement, je le partage avec vous depuis de nombreuses années. C'est une tâche fastidieuse, souvent ingrate, toujours essentielle.

Si nous continuons à servir depuis parfois de longues années nos concitoyens, c'est parce que nous ne cédon jamais à la facilité du fatalisme. Cette espérance qui nous anime, c'est ce qui nous motive à vouloir toujours améliorer les choses, à refuser un statut quo qui trop souvent existe au détriment des plus démunis.

Cette espérance, c'est une flamme qui, à l'instar de la flamme olympique, ne s'éteindra jamais, même dans les heures les plus sombres.

Alors je vous en conjure, ne renoncez jamais à votre engagement à servir. N'oubliez pas ce que la République vous a donné, et ce que vous pouvez encore lui offrir.